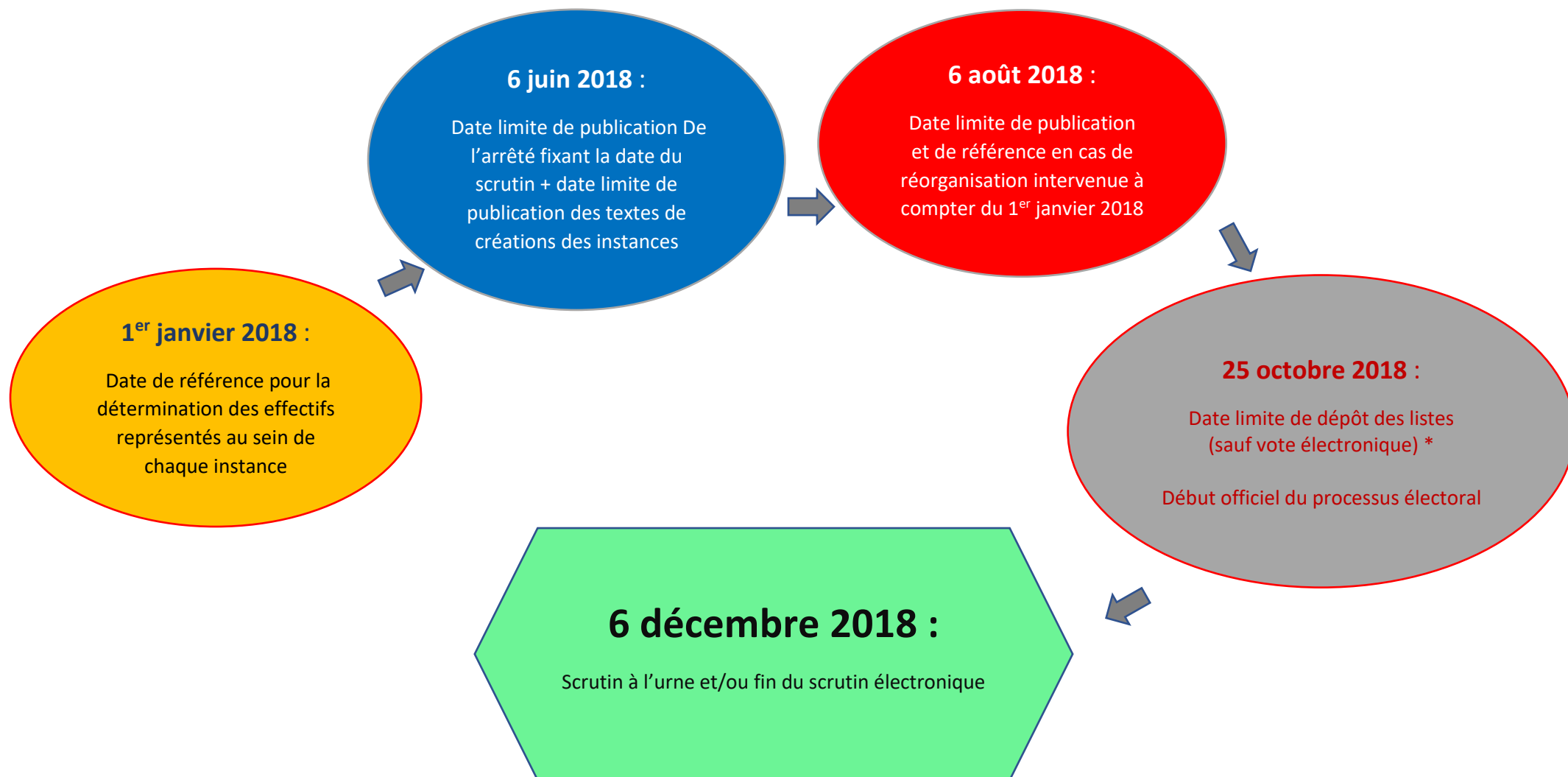




LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : ÇA COMMENCE MAINTENANT !!!





LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : ÇA COMMENCE MAINTENANT !!!

Le 1^{er} janvier 2018 :

- Date de référence pour la détermination des effectifs représentés au sein de chaque instance (dont le pourcentage H/F).
- A compter de cette date, toutes nos structures syndicales doivent solliciter les administrations **jusqu'à obtenir** les données qui vont déterminer la composition des listes

Le 6 juin 2018 :

- Date limite de publication des textes de création des instances (arrêtés, décisions ou décrets dérogatoires) fixant les représentants en nombre et pourcentage H/F. Instances concernées : CT, CAP, CCP, CHSCT

Le 6 août 2018 :

En cas de réorganisation de services ou de modification statutaire intervenue à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Date limite de publications des décisions arrêtés (ou décrets dérogatoires) créant les instances, fixant le nombre de représentants du personnel et précisant les pourcentages H/F
- La détermination des effectifs est appréciée lors de la création de la nouvelle instance

Le 25 octobre 2018 :

- Date limite de dépôt des candidatures
- Début officiel du processus électoral



*en cas de vote électronique et donc de scrutin ouvert sur plusieurs jours, c'est le 1^{er} jour du scrutin qui définit la date de dépôt des listes (6 semaines avant)

Le 6 décembre 2018 :

JE VOTE FO / JE FAIS VOTER FO